



Communiqué CGT : CA du 12 mars 2021

## **Que cesse le mépris des prérogatives des élu.e.s au CA !**

Le 12 mars 2021 nous avons débattu en instance et voté les comptes financiers 2019 de notre établissement. Notre établissement enregistre un bénéfice **de plus de 3 millions d'euros** (baisse drastique des frais de chauffage, électricité, repas subventionnés, colloques, missions, en raison de la crise sanitaire) ! Nous avons demandé que soit discutée au titre des « questions diverses » la politique de l'établissement pour compenser la perte de pouvoir d'achat des salariés (prime covid en juin, remboursement des frais professionnels liés au télétravail). Nous nous sommes abstenues, car ce budget est grevé par la politique du financement sur projets de l'ESR et **dépourvu de mesures de redistribution de l'excédent budgétaire de notre établissement.**

En outre, l'interruption prématurée des débats dans un brouhaha de voix (alors que des élu.e.s s'exprimaient encore ou souhaitaient juste s'exprimer !) nous a privés du point prévu à l'ODJ (dans la plus grande confusion, avec des envois de document **tous les jours et jusqu'à la veille du CA** ce qui est totalement irrégulier) sur la nouvelle carte de formation qui soulève de nombreuses questions. Et aucune question diverse n'a été traitée.

Et la motion déposée par l'ensemble des membres élu.e.s du CA (qui devait être votée en fin de séance) en condamnation des propos de la ministre de l'ESR sur « l'islamo-gauchisme » n'a pas été soumise (comme par hasard !) au vote en séance.

Au sortir de cette séance désastreuse vos élues CGT ont adressé au Président un courrier (en pièce jointe) rappelant que :

- 1) Nous demandons le respect des prérogatives du CA : traitement des questions diverses demandées, mise au vote des motions proposées, échanges démocratiques et respectueux. Nous refusons de discuter de sujets dont les documents ne seront pas arrivés dans les temps réglementaires.
- 2) Nous demandons que le point sur la carte de formation soit discuté dans les instances compétentes (CEVE, CA, CS), avec une documentation claire mise à disposition dans les délais réglementaires. Et non par envoi de mails et « réunions préparatoires » hors de tout cadre réglementaire, comme demandé par le Président ce matin par courrier.

**Vos élu.e.s CGT au CA**